



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

PSE 2
2023

PRESENTATION

L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

OBJECTIFS

L'équipier secouriste doit être capable :

1. de prendre en charge une personne :

- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
- victime d'une atteinte circonstancielle ;
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel ;

2. d'assurer, au sein d'une équipe :

- l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
- le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport ;

3. de coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

4. d'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi ;

5. d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;

6. de réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés ;

7. d'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

DEBOUCHES POSSIBLES

Employeurs potentiels

- La filière des sapeurs-pompiers
- Les services publics effectuant des missions de secours à personnes
- Les associations disposant d'un agrément national de sécurité civile pour les missions de type A (secours à personnes) ou de type D (dispositifs prévisionnels de secours).

EQUIVALENCES

Equivalences reconnues par le ministère de l'intérieur

- Les titulaires du certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement " Premiers secours en équipe de niveau 2 ".

- Sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » les personnes titulaires :
 - du module défini au deuxième alinéa de l'article 22 de l'arrêté du 8 août 2013 susvisé ;
 - des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de secours à personnes en équipe définis à l'alinéa 1 de l'article 25 de l'arrêté du 30 septembre 2013 susvisé. »

LES TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION



PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Être âgé de 16 ans, les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale (Autorisation parentale pour les mineurs à insérer lors de votre inscription en ligne) ;
- Être détenteur du certificat de compétences de « secouriste », délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 août 2007 modifié susvisé ;
- Être à jour de sa formation continue PSE 1 (Arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux gestes de premiers secours.

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Pas de tests d'exigences préalables

TESTS DE SELECTION

Pas de tests de sélection

DUREE DE LA FORMATION ET TAUX D'ENCADREMENT

La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant les **28 heures** de formation pour valider le certificat de compétences PSE 2. Le nombre d'apprenants par session de formation est compris **entre 6 et 18 inclus**.

CONTENU DE LA FORMATION

1. CADRE JURIDIQUE

2. PROTECTION et SÉCURITÉ

Protection d'un accident électrique, d'un accident de la route, contre le monoxyde de carbone, contre l'incendie, contre les substances dangereuses

3. MALAISES et AFFECTIONS SPÉCIFIQUES

Accident vasculaire cérébral, crise convulsive généralisée, crise d'asthme, douleur thoracique (non traumatique), malaise hypoglycémique chez le diabétique, réaction allergique grave : anaphylaxie

4. ATTEINTES CIRCONSTANCIELLES

Accident électrique, accidents liés à la plongée, accouchement inopiné, affections liées à la chaleur, compression de membre, effet de souffle, gelures, hypothermie, intoxications, pendaison, strangulation, piqûres et morsures, syndrome de suspension, victimes d'explosion

5. TRAUMATISMES

Traumatisme de l'abdomen, du bassin, du crâne, de la face, du dos et du cou, du thorax

6. SOUFFRANCE PSYCHIQUE et COMPORTEMENTS INHABITUELS

Comportements inhabituels, situations particulières, souffrance psychique

7. RELEVAGE et BRANCARDAGE

8. SITUATIONS PARTICULIÈRES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Techniques pédagogiques :

- Etude de cas ;
- Exposé, exposé interactif, démonstration pratique dirigée ;
- Apprentissage ;
- Cas concrets.

Moyens et outils :

- Vidéoprojecteur ;
- Ordinateur portable ;
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequins, défibrillateur, garrot, collier cervical, plan dur, brancard, ...).

Chaque stagiaire recevra par mail les recommandations de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise relatives à l'unité d'enseignement PSE 2.

Des évaluations formatives tout le long de la formation et concomitamment une évaluation sommative à visée certificative en renseignant la fiche individuelle de suivi du stagiaire en formation PSE 2 par le formateur.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe III de l'arrêté du 19 janvier 2015

L'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes de secours, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés est reconnue par un certificat de compétences « d'équipiers secouristes » - Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) délivré par le Directeur du CREPS.

Le certificat de compétences d'équipier secouriste » est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Être détenteur du certificat de compétences de « secouriste », délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 août 2007 modifié susvisé ;
- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Le référentiel interne de certification doit mettre en œuvre un processus certificatif composé d'une évaluation formative, sommative et de certification.

L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités de l'apprenant à :

- réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à une évaluation sommative, s'effectue en fin de formation. Elle atteste de l'acquisition, par le participant, de chacune des compétences figurant en annexe 1 du présent arrêté.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Clôture des inscriptions à la formation	Entrée en formation	Fin de la formation	Effectif mini/maxi	Heures en centre	Durée totale
● SESSION 1 - Ouverture des inscriptions 03 avril 2023 ●					
05/06/2023 Formation BPJEPS AAN et autres publics	19/06/2023	22/06/2023	6	28 H	28 H

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

Frais d'inscription et pédagogiques	
<u>Inscription</u> : 30 € (non remboursables)	<u>Frais pédagogiques</u> : 320 €

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Demandeur d'emploi (prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence) ;
- Mobilisant le Conseil Régional ;
- Mobilisant l'OPCO (AFDAS, etc...) ;
- Prise en charge de son employeur ;
- En auto-financement.

CONTACTS



Abdoul BARO (référént administratif)

☎ 02.62.94.71.98

@ abdoul.baro@creps-reunion.sports.gouv.fr



Charles SOUPRAYEN (responsable de la formation)

☎ 06.93.93.92.38

@ charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référént handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

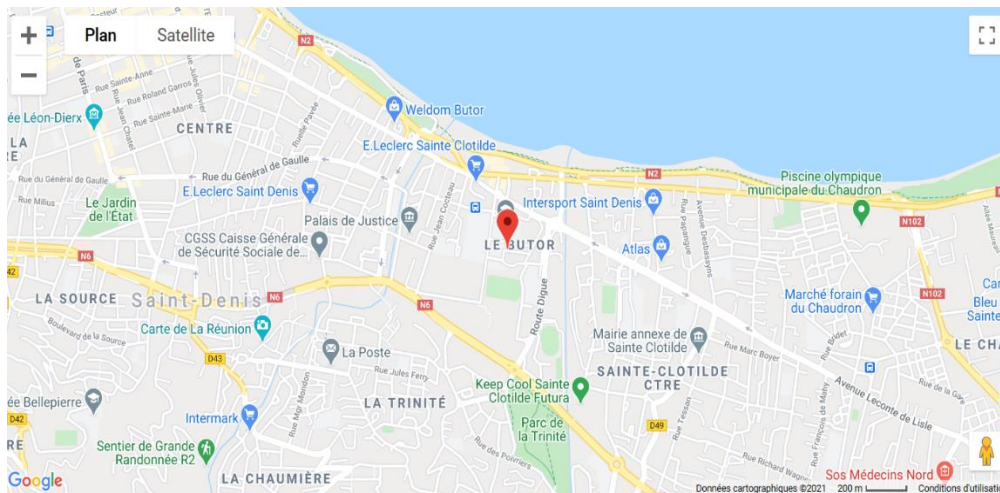
Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque

